Version: N°1 Révision: N°

Nom: HYPRONORM DETERGENT DESINFECTANT SURODORANT FLORALE - 80111709

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: HYPRONORM DDS FLORALE 5 L

Code du produit: HN131737

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: AMD S.A.S..

Adresse: 20.RUE DES CANADIENS.27307.BERNAY.FRANCE. Téléphone : 02 32 46 13 13. Fax :02 32 46 02 08. Telex :.

dominique.durand@amd-france.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 03 83 32 36 36.

Société/Organisme: Centre antipoison de Nancy.

Autres numéros d'appel d'urgence :

Utilisation de la substance/préparation :

Détergent Désinfectant Surodorant à usage professionnel.

# 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Peut déclencher une réaction allergique.

Classement de la Préparation :

Autres données :

Cette préparation est à usage biocide.

# 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

### Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%). Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

#### Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

# Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX CAS CE Nom Symb. R: %

68439-46-3 ALCOOL GRAS ETHOXYLE C9-11 Xn Xn; R22Xi;R41 2.5 <= x % < 10

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX CAS CE Nom Symb. R: %

603-002-00-5 64-17-5 200-578-6 ALCOOL ETHYLIQUE F F;R11  $0 \le x \% < 2.5$ 

Autres composants :

I١

# Peut déclencher une réaction allergique:

IND	EX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%						
	106-24-1	203-377-	1	GERANIC	DL	Xi	Xi;R38	R43 R41	0 <= x %	< 2.5			
	80-54-6	201-289-	8	BUTYLPI	HENYL ME	THYLPR	OPIONA	L Xn N	Xn; R22	Ki;R43N;	R51/53	0 <= x % < 2.5	
	97-53-0	202-589-	1	EUGENC	)L	Xi	Xi;R43	R36	0 <= x %	< 2.5			
	118-58-1	204-262-	9	BENZYL	SALICYLA	TE	Xi N	Xi;R43N;	R51/53	0 <= x %	< 2.5		
	104-54-1	203-212-	3	CINNAM'	YL ALCOH	IOL	Xi	Xi;R43	0 <= x %	< 2.5			
	106-22-9	203-375-	0	CITRONE	ELLOL	Xi N	Xi;R43	R38N; R51	/53	0 <= x %	< 2.5		
	91-64-5	202-086-	7	COUMAR	RINE	Xn	Xn; R2	2Xi;R43	0 <= x %	< 2.5			
	101-86-0	202-983-	3	HEXYL C	INNAMAL	Xi	Xi;R43	0 <= x %	< 2.5				
	78-70-6		LINALOO	L	Xi	Xi;R43	0 <= x %	% < 2.5					
	127-51-5	204-846-	3	ALPHA IS	SOMETHY	L IONONI	E		R52/53	0 <= x %	< 2.5		

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Version: N°1 Révision: N°

Date: 30/05/2008- Page 2/5

### Nom: HYPRONORM DETERGENT DESINFECTANT SURODORANT FLORALE - 80111709

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### En cas d'exposition par inhalation :

# En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

#### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

### En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### Traitement spécifique et immédiat :

Information pour le médecin :

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

### Moyen d'extinction approprié :

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

# 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

# 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

## Manipulation:

## Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

# Stockage:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Utilisation(s) particulière(s):

# 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Version: N°1 Révision: N°

Date: 30/05/2008- Page 3/5

### Nom: HYPRONORM DETERGENT DESINFECTANT SURODORANT FLORALE - 80111709

Mesures d'ordre technique :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes: TMP N°: 64-17-5 1000 1900 5000 9500 - 84

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW VME: VME: Dépassement Remarques 64-17-5 500 ml/m3 960 mg/m3 2(II) DFG. Y

ACGIH/TLV TWA: STEL: Ceiling: Définition: Critères:

64-17-5 1000 ppm - - - -

Protection respiratoire:

Filtres anti-gaz (combinés et ventilation assistée):

Protection des mains :

Type de gants conseillé :

- Caoutchouc Butyle
- Néoprène

Protection des yeux et du visage :

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

# 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :

Point/intervalle d'ébullition :

Intervalle de Point Eclair :

Pression de vapeur :

Densité :

Hydrosolubilité :

Neutre.

7.00 .

non concerné.

non concerné.

non concerné.

> 1

Hydrosolubilité :

Dilluable.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non concerné.

Température d'auto-inflammation : non concerné.

Point/intervalle de décomposition : non concerné.

# 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Matières à éviter :

Produits de décomposition dangereux :

# 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'ingestion:

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Classification sur la base des propriétés toxicologiques:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Version: N°1 Révision: N°

Date: 30/05/2008- Page 4/5

### Nom: HYPRONORM DETERGENT DESINFECTANT SURODORANT FLORALE - 80111709

#### Autres données :

CAS 97-53-0: IARC Groupe 3 (The agent is not classifiable as to its carcinogenicity to humans). CAS 91-64-5: IARC Groupe 3 (The agent is not classifiable as to its carcinogenicity to humans).

# 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité:

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Écotoxicité :

Selon la Directive 2006/8/CE:

Résultats de l'évaluation PBT:

Classification sur la base des effets sur l'environnement:

Autres effets nocifs:

# 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux):

# 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

# 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Cette préparation est à usage biocide.

## Classement de la Préparation :

# Contient du :

Contient du 203-377-1GERANIOL. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 201-289-8BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 202-589-1EUGENOL. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 204-262-9BENZYL SALICYLATE. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 203-212-3CINNAMYL ALCOHOL. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 203-375-0CITRONELLOL. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 202-086-7COUMARINE. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 202-983-3HEXYL CINNAMAL. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du LINALOOL. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 204-846-3ALPHA ISOMETHYL IONONE. Peut déclencher une réaction allergique.

Date: 30/05/2008- Page 5/5

Révision: N° Version: N°1

### Nom: HYPRONORM DETERGENT DESINFECTANT SURODORANT FLORALE - 80111709

### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Dispositions particulières :

### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

Tableau N° 84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures alipathiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers alipathiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone,

### Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée, article R 241.50 du Code du Travail:

Salariés affectés à certains travaux concernés par les décrets pris en application de l'article L 231.2 (2°) du Code du Travail :

- Agents chimiques dangereux : Décret du 23/12/2003.

### Nomenclature des installations classées (France):

N° ICPE Désignation de la rubrique Régime Rayon

2630 Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)

> La capacité de production étant : a) supérieure ou égale à 5 t/j A 2

b) supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 5 t/j D

# 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 11 Facilement inflammable. R 22 Nocif en cas d'ingestion. R 36 Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau. R 38

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):

- moins de 5% de : agents de surface cationiques

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

- parfums

- fragrances allergisantes :

geraniol

butylphenyl methylpropional

eugenol

benzyl salicylate

cinnamyl alcohol

citronellol

coumarin

hexyl cinnamal

linalool

alpha isomethyl ionone

# Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE):

TP Nom CF

CHLORURE D'ALKYLBENZYL DIMETHYL AMMONIUM 7.20 g/kg 02